



INSCRIPTIONS

ANNEE 2025-2026

PERISCOLAIRE
RESTAURATION SCOLAIRE
VACANCES SCOLAIRES

NOUVEAU DOSSIER
Jusqu'au 1 Juillet
RENOUVELLEMENT DE DOSSIER
Avant le 15 Juin 2025

FRANCAS BOUCLANS

6 rue de l'école 25360 Bouclans

bouclans.cdl@francas-doubs.fr

<https://bouclans-francas.leportailfamille.fr/>

06.15.69.07.46



les ÉDUCATIFS
ET SOLIDAIRES

francas
du doubs



RENOUVELER UN DOSSIER

Votre compte famille est déjà existant, vous devez :

1. Solder les factures non acquittées,
2. Retourner sous pochette plastique la fiche de renseignement + les vaccinations pour les enfants de 6 ans (rappel obligatoire DTP et coqueluche), + attestation de l'assurance scolaire et extrascolaire + le coupon
3. pour le règlement intérieur signé avant 15 Juin 2025
4. Vérifier auparavant toutes vos informations sur votre compte famille et faire les modifications.

**L'ensemble de ces documents au format papier est nécessaire au renouvellement du dossier et à l'ouverture de votre portail famille pour l'année 2025 2026
Si ce dernier n'est pas complet, il ne sera pas pris en compte.**

CREATION D'UN DOSSIER

Si votre enfant n'a jamais fréquenté l'accueil de loisirs ou le périscolaire, vous devez prendre rendez-vous avec les directeurs (contact mail ou téléphones).

LORS DU RENDEZ-VOUS jusqu'au 01 Juillet 2024 :

- Apporter les photocopies des vaccinations,
- Apporter votre numéro CAF/attestation QF de la MSA,
- Apporter attestation d'assurance scolaire et extra scolaire
- Apporter une photo d'identité (facultatif)
- Prévoir toutes les informations nécessaires à l'établissement du dossier (adresse, mail, numéros de téléphone...)

L'ensemble de ces documents au format papier est nécessaires à la création du dossier. Si ce dernier n'est pas complet, il ne sera pas pris en compte et un second RDV devra être pris.

TRAITEMENT DES DOSSIERS

-
- **Traitement par ordre d'arrivée : Tous les dossiers seront examinés dans l'ordre où ils sont reçus les premiers arrivés seront donc traités en priorité.**
- **Dossiers reçus après la date limite : Si un dossier est soumis après les dates fixées, il ne sera pas rejeté mais sera placé sur une liste d'attente. Cela signifie que ces dossiers seront pris en compte seulement si des places supplémentaires se libèrent ou si nous parvenons à recruter davantage d'animateur.**

Pour toute question concernant le fonctionnement de la structure ou pour obtenir des informations détaillées sur les tarifs, les horaires et le règlement intérieur, nous vous invitons à consulter le document « Le Guide de l'Accueil de Loisirs » en scannant sur le QR code ci-dessous
Ce document est également disponible en téléchargement sur notre site Jimdo ainsi que sur le Portail Famille.

PERMANENCE :

DU lundi au vendredi (sauf mercredi) : 7H30 – 13h45 et 16h30 -18h00
Possibilité de prise de rdv sur d'autre horaires

